



Localisation : rive gauche du torrent du Brudou et rive droite du Drac

Aléa : débordements torrentiels du Brudou et inondation par le Drac

PRESCRIPTIONS :

- * Entretien régulier du lit et des berges du Brudou.
- * Entretien des ouvrages de protection en rive gauche du Brudou
- * Mise en œuvre d'un plan communal de sauvegarde (évacuation ou confinement)
- * Surveillance et entretien des digues de protection rive droite du Drac. Maître d'ouvrage : Commune.

AMENAGEMENTS NOUVEAUX :

- * Les façades exposées seront aveugles sur une hauteur de 0,5 m par rapport au terrain naturel et devront résister à une pression de 20 kPa.
- * Les fondations devront être conçues pour éviter leur affouillement.
- * La création de nouveau camping-caravaning est interdite.

RECOMMANDATIONS :

- * Amélioration des protections contre les inondations du Drac. Maître d'ouvrage : Commune

AMENAGEMENTS EXISTANTS :

- * Les ouvertures en façades exposées situées en dessous de 0,5 m par rapport au terrain naturel devraient être obstruées par des panneaux amovibles, résistants et étanches.